malakoff humanis
SANTÉ - PRÉVOYANCE - RETRAITE - ÉPARGNE

octobre 2026



Les news juridiques

L'actu législative, réglementaire et jurisprudentielle

L'info à la une

ALD « non exonérantes » : une durée d'indemnisation revue à la baisse



De nouveaux textes parus au Journal officiel vendredi dernier modifient les règles de prise en charge des arrêts de travail prescrits pour les personnes atteintes d'une ALD dite « non exonérante ». [...]

En savoir plus

L'actu législative et réglementaire

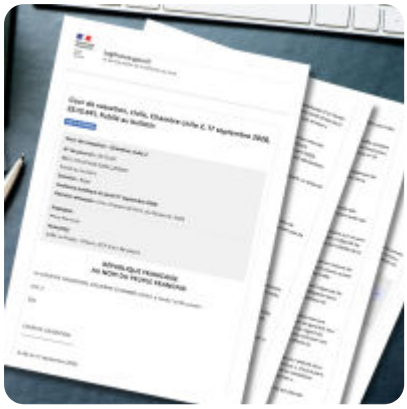


AT/MP : une nouvelle donne pour l'indemnisation

Entre 2023 et 2026, le régime d'indemnisation des victimes d'AT/MP connaît une évolution majeure. Cette réforme trouve son origine dans les arrêts de l'Assemblée plénière de la Cour de cassation du 20 janvier 2023, puis dans l'ANI du 15 mai 2023, avant d'être consacrée par l'article 90 de la Loi de Financement de la Sécurité Sociale (LFSS) pour 2025 [...]

En savoir plus

Jurisprudence : l'affaire du mois



Clauses d'exclusion : un revirement favorable aux assureurs

Une société exploitant une brasserie avait souscrit auprès d'un organisme assurant un contrat d'assurance multirisque professionnelle garantissant notamment les pertes d'exploitation. Cette garantie couvrait la fermeture administrative des professions alimentaires « hors contexte épidémique ou pandémique et hors cas de violation délibérée de votre part du code du travail et de la réglementation régissant les conditions d'exercice de votre profession, y compris sur l'hygiène et la sécurité des personnes ». [...]

En savoir plus

L'actu en chiffres

40%

> Frais de santé

C'est le taux correspondant au ticket modérateur que les organismes complémentaires prennent en charge lorsque des femmes âgées de moins de 26 ans achètent des protections hygiéniques réutilisables depuis le 1er octobre 2026.

Source : Décision du 9 juillet 2026 fixant le taux de participation de l'assuré applicable aux frais relatifs aux protections périodiques réutilisables en application de l'article L. 162-59 du code de la sécurité sociale - Légifrance

4 075 €

> Frais de santé - prévoyance

Il s'agit du montant prévisionnel du Plafond Mensuel de la Sécurité sociale (PMSS). Selon le rapport de la Commission des comptes de la Sécurité sociale, le Plafond annuel de la Sécurité sociale (PASS) pour 2027 devrait s'élever à 48 900 €.
L'évolution du plafond entre 2026 et 2027 montre une augmentation de 70€ pour le PMSS et de 840€ pour le PASS soit une hausse de 1,7%. Le montant définitif sera prévu par un arrêté en fin d'année.
Ces montants sont pour l'instant provisoires : il convient d'attendre qu'ils soient officialisés par arrêté ministériel publié au Journal Officiel (JO) et au

Bulletin Officiel de la Sécurité Sociale (BOSS) d'ici la fin de l'année 2026.

Source : Rapport de la Commission des comptes de la Sécurité sociale

malakoffhumanis.com

Nous utilisons un pixel de suivi afin de mesurer l'ouverture de nos e-mails et d'améliorer nos communications. Gérer mon consentement au suivi des ouvertures
Si vous ne souhaitez plus recevoir d'e-mail de notre part, désabonnez-vous ici.

Association de moyens assurance de personnes (AMAP) : Association régie par la loi du 1er juillet 1901
21 rue Laffitte, 75009 Paris - SIREN : 840 599 930 - N° Orias : 19000811 - www.orias.fr
Un organisme du groupe Malakoff Humanis - Siège : 21 rue Laffitte, 75009 Paris